



**POSTAUX
DE PARIS**

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications
SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03
CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27
Site - www.cgt-postaux.fr - E.mail : cgt.postaux@wanadoo.fr



Section de Paris 16

Paris, le 16 Juillet 2012

COMPTE RENDU CHSCT DU LUNDI 02/07/2012

Ce CHSCT a eu lieu en la présence des représentants CGT Victor CHARLES NICOLAS et Hélène JANISSET et Yamina AOUDJA représentante CFDT.

Pour La Poste Mr LECK, directeur d'établissement, Mme LAIK, médecin du travail et Mme MERLE étaient présents.

Les sujets suivants ont été abordés, suite à des annotations inscrites dans le registre du CHSCT :

L'ouverture des fenêtres au 1^{er} et 2^{ème} étage de la piétonne :

Après avoir été enlevées, une partie des poignées viennent d'être remises, permettant ainsi l'ouverture et un minimum d'aération. Car malgré les ventilateurs, le service était devenu un véritable sauna quand il faisait chaud, ce qui a suscité de nombreuses protestations des facteurs.



Mais cela reste insuffisant, il faudrait un véritable système de climatisation adapté.

La CGT a également demandé que les stores extérieurs soient révisés avant l'été.

Le directeur a répondu que cela dépendait du propriétaire, Postimmo une filiale de La Poste. Une demande aurait été faite au début de l'année mais depuis, pas de réponse.

La CGT a demandé qu'une relance soit faite car les stores sont indispensables l'été et... l'été est déjà là !!

Le problème des ascenseurs qui tombent régulièrement en panne.

Pour la direction, la cause essentielle de ces pannes serait une mauvaise utilisation par les agents. Il est facile d'en faire porter la responsabilité au personnel.

C'est bien le personnel qui est le 1^{er} pénalisé par la configuration des locaux, un centre où on travaille à plus de 300 agents sur 4 niveaux. Et de plus, les 2 monte-charge et les 2 ascenseurs qui ont tous été arrêtés les uns après les autres pour remise aux normes de sécurité, conformément aux exigences de l'inspecteur du travail.



L'encombrement de l'espace de travail des agents à aptitude réduite au 2^{ème} étage.

La CGT a dénoncé le fait que cet espace soit utilisé pour y stocker des palettes de catalogues et des structures et a demandé qu'il soit protégé par une cloison pour garantir la sécurité du personnel.

Tout en approuvant le fait de libérer cet espace, la direction a refusé qu'il soit cloisonné.

La Poste fait toute une campagne sur l'intégration des personnes handicapées mais visiblement elle n'est pas disposée à mettre les moyens pour qu'ils puissent travailler dans des conditions correctes !

Le manque d'équipement des nouveaux agents :

Les représentants CGT ont demandé qu'un kit leur soit fourni à leur arrivée, comprenant : un gilet multi poche, une veste à capuche pour la pluie, deux t-shirts, une sacoche pour les recommandés et un badge Vigik. L'ensemble des membres du CHSCT ont approuvé cette proposition.

L'état des sols :

Des travaux de réfection des sols de la distribution piétonne vont avoir lieu de la mi-août jusqu'à la fin de l'année.



Le carrelage sera recouvert de dalles plastiques collées. Des travaux de peinture des murs et des portes sous également programmés toujours à la distribution.

Quant à la cabine, la réfection des sols souhaitée par les agents du fait du mauvais état du revêtement existant, rien n'est prévu à ce jour, si ce n'est un décapage.

Les mauvaises odeurs des toilettes du 2^{ème} étage :

Ce problème est en partie résolu dans une des toilettes car les siphons ont été nettoyés. Les représentants CGT ont demandés que les autres soient vérifiées.

Suppression des CV 500 :

Dans un rapport de visite, l'inspecteur du travail avait dénoncé l'utilisation de ces chariots dangereux pour le dos des agents car ils peuvent contenir 500 kg et sont à fond non mobile. Leur remplacement par des CV300, contenant 300 kg et à fond mobile a été décidé. C'est déjà effectif au rez-de-chaussée et au 2^{ème} étage.

Quant au 1^{er} étage, où les sacs de dépôts sont acheminés par les camions liaisons à Richopin, le remplacement implique plus de rotations et donc un camion supplémentaire. Un véhicule avec hayon a été commandé et il devrait être livré courant juillet.

Pour la CGT plus de rotation, c'est davantage de travail et plus de travail rime avec plus de personnel.

Exactement l'inverse de ce que la direction fait en ce moment. Deux manuts sont partis et n'ont toujours pas été remplacés. Nous avons demandé leur remplacement.

Nettoyage des locaux :

Depuis des années les locaux sont nettoyés par des agents d'une société extérieure à qui La Poste sous traite cette activité.

Nous avons tous pu constater que ce personnel est peu nombreux, que les moyens mis à leur disposition sont insuffisants et donc que le nettoyage du centre est aléatoire.

Les représentants CGT ont donc demandé un exemplaire du contrat souscrit entre La Poste et la société Onet services.

C'est un contrat global pour les établissements courrier de Paris. Il est souscrit entre la direction des achats et la direction technique du courrier de La Poste et la société de nettoyage.

La lecture de ce contrat est édifiante !

La cadence de nettoyage des sols est calculée au m²/heure mais on se demande sur quelles bases !

Les agents devraient avoir la même cadence de nettoyage pour un bureau du seul chef de centre que pour des espaces où nous sommes nombreux à circuler !

Autre exemple, pour nettoyer la salle du guichet, il ne faudrait pas plus de 5h30 par mois, soit ½ heure par jour. C'est évidemment impossible surtout que la salle du public a été agrandie depuis les travaux de rénovation mais le temps de nettoyage est resté inchangé.

L'agent qui fait le ménage au guichet doit y consacrer une heure chaque matin et c'est déjà insuffisant et pas... ½ heure !

Avec de telles bases de calculs, le nettoyage des locaux de Paris 16 et des guichets qui couvrent une surface de 5 181 m² nécessiterait 364 heures de travail par mois.

Sur une moyenne de 35 heures par semaine, il ne faudrait donc que 2 agents à plein temps et un agent à mi-temps.

Non seulement il est impossible que le nettoyage de tout le centre puisse être fait par si peu de personnel, mais la réalité est encore pire !

Car actuellement la société Onet emploie 4 agents pour Paris 16 PDC, tous à temps partiel :

Un, 2h par jour du lundi au vendredi, un autre 3h du lundi au samedi, une autre 3h30 et le responsable d'équipe 4h30 par jour et 5h30 le samedi.

Le total de leurs heures de travail équivaut à un salarié à temps plein + un salarié à mi temps.

Le contrat prévoit deux salariés à plein temps + un salarié à mi temps !

Ce contrat a été signé par des gens qui ne font jamais le ménage de leur vie, qui se fichent de l'état de propreté des locaux, qui sont plus préoccupés de faire des économies et sont prêts pour cela à exploiter des travailleurs.

Car il s'agit bien d'exploitation !

Deux de nos camarades de ménage sont en CDI, tous les autres sont en contrat à durée déterminée, virés du jour au lendemain et remplacés par d'autres. Tous recrutés à temps partiel ils ne reçoivent donc qu'un salaire partiel.

Comment vivre et faire vivre une famille avec 700 euros par mois ?

Les représentants CGT ont dénoncé cette situation. Le directeur a répondu « *nous ne gérons pas le personnel de la société Onet. On ne peut pas se substituer* ».

Eh bien si, c'est La Poste qui est responsable de cette situation, c'est elle le donneur d'ordre. Il y a quelques années, le ménage était encore assuré par des postiers, fonctionnaires, à temps complet.

Si La Poste, comme nombre de grandes entreprises a sous-traité cette tâche, c'est justement pour faire des économies en imposant des coûts les plus bas à des sociétés de nettoyage sans scrupules, qui, pour obtenir le contrat surexploient leurs salariés.

Ces patrons s'entendent comme larrons en foire pour exploiter nos camarades.

Pour nous tous qui côtoyons ces camarades tous les jours, ils font partie intégrante du personnel. Ils doivent pouvoir compter sur la solidarité de tous !

Ils devraient être embauchés par La Poste, à plein temps.



Pour le maintien des effectifs :

Nous avons interpellé une nouvelle fois la direction pour l'embauche de nos camarades qui arrivent en fin de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Eux, comme ceux qui sont parmi nous sous contrat pour quelques mois encore, doivent être embauchés à Paris 16.

Avec 8 quartiers de facteurs et deux postes de manuts vacants et le manque d'effectif à la brigade de tri matinale il y a de la place pour tous.

Une 1^{ère} mobilisation avec une pétition signée par une majorité du personnel, remise en délégation au directeur a permis l'embauche de deux de nos camarades.

Nous devons maintenir le cap, rester vigilant pour que l'ensemble des postes soient comblés.

Car ce non remplacement des départs n'est pas innocent de la part de la direction. Cela prépare de nouvelles suppressions d'emplois.

**Supprimer encore des emplois
alors qu'il y a déjà des millions de chômeurs !**

**Nous ne pouvons accepter cette logique
et devons nous préparer
à nous y opposer.**

Construisons ensemble le Syndicat du 3 ^{ème} Millénaire		Codifications
 <i>Bulletin d'Adhésion</i>		(à remplir par le Syndicat)
Je soussigné(e), déclare adhérer à la Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications CGT 263, Rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex		Syndicat Départemental : _____
☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr NOM _____ Prénom _____		Section : _____
Adresse _____		Activités Postales ☐
Code Postal : _____ Ville : _____		Activités Télécom ☐
Adresse Mail : _____ Téléphone : _____		Catégories
N° de Sécurité Sociale :		Cadres ☐
Entreprise : _____		Retraités ☐
Site et ville : _____		Pré-retraités ☐
Classifications (1) : Employé, Technicien, AM, Cadres, _____ Grade : _____		Fonctionnaire ☐
Fonction / Métier : _____ Indice ou coefficient : _____ Salaire net : _____		CDI ☐
Année d'entrée aux PTT ou dans l'entreprise : _____ Date de Naissance :		Autres : _____
Temps Complet ☐ Temps Partiel ☐		Activités
A _____, le _____ Signature : _____		Commerciale ☐
Je désire le prélèvement automatique de mes cotisations OUI ☐ NON ☐		Gestion ☐
(1) Rayer les mentions inutiles		Technique ☐
		Acheminement ☐
		Distribution ☐
		Colis ☐
		Guichet ☐
		Service Financier ☐
		Informatique ☐
		Centre d'Appel ☐
		Cotisation Mensuelle 1 %